



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER

Secrétaire de séance : Marie-Christine TALMONT

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Avancement de Grade 2026
Délibération n°2026_58
Nom. Actes (4.1)

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_58_AVMT-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la commune de Moréac ;

Vu le tableau des agents promouvables au titre des avancements de grade pour l'année 2026 transmis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan en date du 23 juin 2026 ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, Adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Chaque année, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan établit et transmet à la collectivité le tableau des agents promouvables au titre des avancements de grade.

Conformément aux Lignes Directrices de Gestion de la commune et après examen des situations individuelles, il est proposé de procéder aux avancements de grade suivants à compter du **1er août 2026** :

- Un agent de la filière technique, promu du grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, à temps non complet (30/35^e) ;
- Un agent de la filière médico-sociale, promu du grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^e classe au grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{re} classe, à temps complet.

Ces deux avancements nécessitent, préalablement à leur prise d'effet, la création des emplois correspondant aux nouveaux grades, les emplois n'existant pas actuellement au tableau des effectifs.

Ces avancements répondent aux conditions statutaires applicables et s'inscrivent dans les orientations définies par les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE CRÉER**, à compter du 1er août 2026, les deux emplois correspondant aux avancements de grade suivants :
 - un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps non complet (30/35^e) ;
 - un emploi d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{re} classe à temps complet ;
- **D'APPROUVER** les avancements de grade des agents concernés, à compter du **1er août 2026** ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_58_AVMT-DE

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

